



22^{ème} édition - Festival de Théâtre du Hérisson (Anciennement Festival de théâtre du Pays de Bière)

Les deux derniers week-ends de novembre

21-22-23 et 28-29-30 Novembre 2025

Séance supplémentaire prix du public Barbizon

7 février 2026

Clôture des inscriptions : 31 mai 2025

Clôture des auditions : 30 juin 2025

**Règlement à lire attentivement, contresigner et à renvoyer avec le dossier de candidature
par courriel à : contact@herisson77.com**

Site : herisson77.com

Contact présidente : Sylvie LELIEVRE - Portable : 07 87 27 83 01

Le festival de Théâtre du Hérisson est un festival réservé **aux compagnies amateurs**, à savoir tout groupement de comédiens amateurs bénévoles qui « *organise et produit en public des manifestations dramatiques, dramatico-lyriques, chorégraphiques ... ou bien y participe et dont les membres ne reçoivent de ce fait aucune rémunération...* » (Décret n° 53-1253 du 19 décembre 1953) présentant un spectacle en langue française.

En revanche, les troupes de théâtre amateur peuvent faire appel à des professionnels pour la mise en scène de leur spectacle et la tenue de régie technique (son et éclairage).

Ce festival se déroule sur les deux derniers week-ends du mois de novembre dans des communes rattachées à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

La programmation s'établit en premier lieu sur la qualité des spectacles, mais tient compte d'autres critères, en particulier la diversité des genres, des styles et des écritures ainsi que les contraintes techniques des lieux de représentation, tout ceci afin de bâtir un festival aussi varié que possible.

Toutes les formes théâtrales sont les bienvenues et peuvent intégrer les moyens d'expression les plus divers (danse, musique, théâtre d'ombres, ...).

La programmation tient compte, dans la mesure du possible, des obligations des troupes, en particulier liées à la distance ou aux contraintes professionnelles. **Mais une fois cette programmation établie, il est impératif que les compagnies postulantes s'engagent sur les dates arrêtées. Notez bien qu'aucune modification ne pourra être faite par la suite.**

A l'issue du festival, un prix du public est décerné à l'une des troupes. Il est donc demandé qu'un ou plusieurs représentants de chaque troupe soit présent lors de la dernière représentation. **La troupe qui recevra le prix du public jouera le 7 février 2026 à Barbizon.**

Je soussigné (e) **Responsable de la Compagnie**, **accepte le règlement du Festival de Théâtre du Hérisson et m'engage à y participer aux dates indiquées ou retenues par les organisateurs.**

Date et signature

REGLEMENT FESTIVAL DE THEATRE DU HERISSON 2024

Sélections :

Pour être sélectionnée, une troupe doit obligatoirement avoir rempli un dossier de candidature et son spectacle vu par un comité de sélection du festival.

Compte tenu du nombre important de candidatures, **une pré-sélection sera faite via captation vidéo.**

Dans un second temps un comité de sélection du festival viendra in situ assister à votre représentation.

Merci de nous indiquer plusieurs dates auxquelles le spectacle sera visible et si possible au moins 2 semaines avant les représentations.

1. Un dossier de présentation du spectacle en format numérique sera à envoyer par mail : contact@herisson77.com

Il se composera :

- + D'une présentation rapide de votre compagnie.
- + D'un résumé de la pièce
- + D'une ou plusieurs photographies de votre pièce, une affiche
- + D'un teaser qui sera mis en ligne sur notre site.
- + D'un dossier technique comprenant
 - fiche technique (son, lumière, plateau, dégagements) du spectacle, plan feu
 - description du décor (volume)

2. Droits d'auteurs

Les droits d'auteurs seront pris en charge par le festival sur présentation de la facture dans la limite de 150 euros (montant SACD à donner lors de la signature de la convention).

3. Recettes

Une indemnisation sera attribuée à chaque troupe participante calculée sur la base des bénéfices réalisés, les SACD déduites.

4. Accueil

Les bénévoles du festival seront présents pour vous accueillir à votre arrivée.

5. Repas

A chaque représentation, un catering sera proposé aux comédiens, metteur en scène et régisseurs. La compagnie informera en amont du nombre de participants au catering. Liste complète des personnes présentes lors de votre représentation et leur rôle dans le spectacle de la compagnie.

6. Photographies pendant les représentations : Droit à l'image

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, la compagnie autorise le Festival de Théâtre du Hérisson à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies/films prises lors des représentations du festival ou utiliser les visuels déjà fournis par la compagnie.

Les photographies/films pourront être exploitées et utilisées directement par le Festival de Théâtre du Hérisson sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : Presse, Livre, Carte postale, Exposition, Publicité, Projection publique, Concours, Réseaux sociaux, Site internet, etc

7. Organisation technique

Afin de s'adapter aux contraintes du festival et des salles afférentes, des adaptations techniques seront demandées aux compagnies.

Une éventuelle réunion technique sera organisée sur le lieu de votre représentation, fin septembre / début octobre. Un plan de feu adapté vous sera proposé et sera soumis à l'approbation de la compagnie.

Précision : Des prémontages techniques (son, lumière, pendrillonnage) peuvent être organisés selon les disponibilités des salles. En cas d'impossibilité, le temps nécessaire à l'installation le jour de la représentation ne pourra excéder 6 heures et devra comprendre : installation technique, déchargement et mise en place des décors, réglage lumière, balance son, filage.

Lors de la représentation, LA TROUPE assurera la conduite lumière, son et effets spéciaux de son spectacle ; Le recours à un régisseur lumière et son du festival pour la représentation devra rester exceptionnel.

Date et signature :